

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
À L'UMQ**

Question 1 :

Référence : Rapport de M. Yves Hennekens, « *Commentaires sur le mémoire des experts Dunsky – Béliveau – Plunkett* », UMQ-1, Document 2, page 7 de 7.

Préambule :

*« Recommandations 5 : (UMQ-1, Document 1)
L'UMQ recommande à la Régie de surveiller les impacts du PGEÉ sur la substitution des sources d'énergie qui pourraient être désavantageuses sur le plan économique et d'entrevoir des restrictions ou des ajustements pour les PGEÉ des autres Distributeurs réglementés. »*

Question 1.1 :

Veillez clarifier le terme « substitution d'énergies ». Est-ce la substitution d'une source d'énergie vers l'électricité et/ou la substitution de l'électricité vers une autre source d'énergie ?

Question 1.2 :

Veillez présenter les ajustements et restrictions recherchés pour le PGEÉ des autres distributeurs et expliquer en détail leurs impacts sur le PGEÉ du Distributeur.